

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 16 décembre 2019

Le seize décembre deux mille dix-neuf, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mme Delphine FORESTIER, et MM. Davy PACQUES, Patrick DRON et Sylvain PROBOLA, excusés. Mme le Maire explique qu'elle a reçu une lettre de démission de M. Cyril GUILBAUT, qu'elle a acceptée et transmise au Sous-préfet. M. GUILBAUT estime ne pas avoir été informé ni concerté quant au lieu d'implantation de l'antenne radiotéléphonique. Mme le Maire précise également que M. GUILBAUT a fermé le site internet qu'il avait créé. Un nouveau site communal sera mis en place en janvier, par l'intermédiaire de Somme Numérique.

M. Christophe BOULET est désigné comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé par le conseil municipal, Mme Bénédicte FOUQUEMBERG votant contre. Elle explique que ses propos concernant l'entretien du cimetière n'ont pas été correctement rapportés. Ceux-ci soulignaient simplement le problème récurrent de cet entretien, et le fait que l'investissement du personnel ne suffisait peut-être plus à le traiter de façon adéquate. Mme FOUQUEMBERG préconisait notamment une réflexion globale de la question. Elle souligne également que le verbe « interpeler » tend à donner à ses propos une connotation agressive alors que son intervention revêtait un caractère constructif.

I- PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE ET DE LA RUE BASSE BOULOGNE

Mme le Maire invite M. Mathieu SCELLIER du cabinet V3D à présenter au conseil municipal la dernière version du projet d'aménagement qui s'étend du rond-point en bas du Château au parking en herbe à l'entrée de la rue de Catigny. Les conseillers sont invités à faire part de leurs réflexions et interrogations sur cet aménagement ; les modifications ainsi actées seront incluses dans le projet qui sera transmis à l'Agence routière du Département pour validation. Le chiffrage de l'opération sera alors réalisé, après le dernier affinage géométrique.

Il est désormais proposé de déplacer le monument aux morts place Robert Becquet, sur le terrain de la future mairie, face à la salle des fêtes. Les abords seraient aménagés en conséquence.

Le cas du stationnement sur la place A. Delahaye est abordé. Ce projet prévoit plus de places de parking pour notamment prendre en compte les besoins de la boucherie, tout en gardant un espace public agréable. Il est précisé que la place Robert Becquet toute proche permet le stationnement de nombreux véhicules. Les nouvelles places créées devront être validées par le Conseil départemental. Le problème des livraisons du commerce sera résolu par la présence d'un trottoir franchissable permettant à un camion de se garer temporairement à cheval.

La largeur de la chaussée et des trottoirs est également étudiée. La possibilité de mettre en place un « stop » en bas de la rue à Cailloux est envisagée. Le cas des matériaux utilisés est évoqué et fera l'objet de différents chiffrages par le maître d'œuvre (enrobé noir, rouge, revêtement à base de galets « Silmer »...).

Les travaux de mise hors-gel de la chaussée par le Département devraient avoir lieu à la fin du printemps, début de l'été. Les travaux d'enfouissement du réseau d'eau potable du SIEP ont commencé et devraient se terminer fin janvier. Suivront l'effacement des réseaux électrique et téléphonique à la charge de la commune, ainsi que l'aménagement à proprement parler, à la charge de la commune.

II- RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRE « FUTURE MAIRIE »

Mme le Maire donne les résultats de l'appel d'offre pour les travaux de réhabilitation de la future mairie et des services administratifs (après ouverture des plis, relance de certains lots non attribués et renégociation). Les entreprises retenues par la commission d'appel d'offre après analyse du maître d'œuvre l'ont été selon trois critères, le prix (note sur 50), la valeur technique (note sur 40) et la performance environnementale (note sur 10) :

Lot n°1 VRD : Colas (27 657.00 € HT) ;

Lot n°2 et 7 Gros-œuvre et Menuiseries int. plâtrerie : Legay (86 556.92 € HT et 42 149.00 € HT) ;

Lot n°3 Charpente bois et lot n°4 Couverture : Dumont (11 685.68 € HT et 14 435.95 € HT) ;

Lot n°5 Menuiseries extérieures : Crusel (44 394.98 € HT) ;
Lot n°6 Serrurerie : Tavernier (6 210.83 € HT) ;
Lot n°8 Electricité : Gaffé (27 791.31 € HT) ;
Lot n°9 Plomberie sanitaires : Sarl Desbiendras (7 592.00 € HT) ;
Lot n°10 Revêtements de sol et faïences : MCA (16 384.52 € HT) ;
Lot n°11 et 13 Peinture et finition/nettoyage : Doutreleau (12 416.74 € HT et 1 512 € HT) ;
Lot n° 12 Enduit extérieur : DBA (7 815.00 € HT).

Le montant total du marché s'élève à 306 601.93 € HT qui, ajouté à la démolition et au désamiantage déjà effectués (38 812.35 € HT) donne un total de 345 414.28 € HT (contre un prévisionnel de 367 500 € HT). Le cas de la réfection de la toiture du bâtiment en brique sera traité hors marché, selon les travaux qui seront décidés. Une étude de sol va également devoir être réalisée.

III- MODIFICATION DES STATUTS DE LA FDE

Mme le Maire donne lecture de la délibération du Comité de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme approuvant les modifications statutaires sur lesquels les conseils municipaux doivent désormais se prononcer : révision des périmètres de secteurs intercommunaux pour se rapprocher de ceux des EPCI, nouvelles compétences comme les points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène, vidéo-protection, production d'énergie renouvelable, possibilité d'adhésion à la Fédération pour un EPCI... Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les statuts de la FDE tels qu'ils sont modifiés.

IV- SIEP : CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Mme le Maire explique que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie a son siège en mairie d'Ault depuis sa création, et dépend ainsi de la trésorerie d'Ault. Dans sa séance du 15 octobre 2019, le comité du syndicat a décidé de changer ce siège social pour le situer à Friville-Escarbotin, dans le cadre de la procédure d'extension du périmètre du SIEP. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à ce changement, et au changement de trésorerie qui en découle.

V- APPROBATION DU PLH DE LA CABS

Dans sa décision du 21 novembre 2019, le conseil communautaire a arrêté son programme local de l'habitat, qui est un document stratégique de programmation incluant les parcs d'habitats publics et privés, et les constructions nouvelles. Il a pour objet de répondre aux besoins en logement et en hébergement et a pour but de favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain, à partir d'un diagnostic de la situation existante. Ce PLH comprend un programme d'actions indiquant pour chaque secteur : le nombre et le type de logements à réaliser, les moyens fonciers à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, le lancement d'opérations d'aménagement de compétence communautaire... Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le programme local de l'habitat arrêté par la Communauté d'Agglomération Baie de Somme.

VI- DECISION MODIFICATIVE M14 2019 – INDEMNITE DE CONSEIL

A la demande de M. le Trésorier, le conseil municipal accepte de modifier le budget principal M14 de façon à amortir sur 15 ans la somme encaissée puis remboursée en 2018 à la CABS pour fonds de voirie (17 15 euros). Ainsi, il est inscrit à l'article 042 du fonctionnement la somme de 1 134.33 €, et au 023, -1 134.33 € (dépenses) ; en investissement, il est inscrit 1 134.33 € au 040 et au 021, -1 134.33 € (recettes) : l'opération comptable est équilibrée.

Le conseil municipal accepte également d'attribuer à M. le Receveur Régis EOCHE une indemnité annuelle de conseil, d'un montant de 121.87 pour 2019.

VII- QUESTIONS DIVERSES

Recrutement d'agents recenseurs

Conformément à la demande de l'INSEE, le conseil municipal décide de créer deux postes d'agent recenseur pour les opérations de recensement de la population qui auront lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Mmes Isabelle JACOBS et Hélène HENOCQUE ont été retenues parmi 5 candidates pour réaliser ce travail. Ces agents seront rémunérées au tarif forfaitaire de 824.50 € brut pour

l'ensemble de ces opérations, journées de formations comprises. L'Etat versera à la commune la somme de 1649 euros en guise de compensation.

Commission voirie

La commission s'est réunie le 15 novembre dernier, afin d'étudier les différents secteurs de circulation posant des problèmes de sécurité dans le village. Mme Eliane HOUARD précise qu'elle n'était pas présente ce jour-là ; Mme Bénédicte FOUQUEMBERG également. Mme le Maire revient sur les différents points évoqués ce jour-là.

La rue à Cailloux présente un caractère général dangereux, les sorties de propriété n'étant notamment pas aisées, vu la vitesse des véhicules descendant vers le centre du village (malgré le radar et le plateau surélevé). L'idée de poser un Stop au carrefour de la rue de Haut est évoquée, ainsi qu'au carrefour de la rue du Stade, avant d'arriver sur la place Augustin Delahaye.

Rue de Catigny, le radar pourrait être reculé, étant désormais situé trop près de la zone 30 et des ralentisseurs. Différentes idées sont émises par le conseil municipal pour ralentir la circulation dans cette rue : création de chicanes, de places de stationnement de part et d'autres de la chaussée, création d'une ligne blanche continue, intervention plus fréquente des gendarmes...

Les services du Département seront sollicités pour avis sur ces différents points.

A la demande d'un riverain, l'Agence routière a été interrogée pour savoir s'il était possible de poser des bandes rugueuses dans la descente de la rue de Franleu. Le Conseil départemental s'y oppose, mais préconise de déplacer le panneau d'entrée de village au plus près de la première habitation, afin de faire prendre conscience à l'automobiliste qu'il rentre dans une zone habitée.

Entretien du cimetière

Mme le Maire détaille le devis reçu de l'ESAT de Lanchères pour l'entretien du cimetière. L'établissement propose de mettre à disposition deux personnes en autonomie une journée tous les 15 à 18 jours, de mars à novembre ; le brûleur thermique communal leur serait prêté et le gaz fourni par la commune. Le coût de ces employés à la journée serait de 274.99 €, à multiplier par 18 interventions, soit un coût total de 4 950 €. Le conseil municipal, avec 8 voix contre et 2 voix (M. Philippe LAFOLIE et M. Stéphane BOURGEOIS), ne retient pas cette proposition.

D'autres pistes de réflexion sont évoquées : tenter de nouveau d'engazonner certaines allées, les essais de l'an passé n'ayant pas fonctionné ; aménager quelques allées en dur pour les rendre accessibles (cette solution a déjà été chiffrée dans le passé mais n'a jamais été retenue au vu du coût des travaux) ; remplacer les cailloux ronds par des cailloux pointus, après pose d'un géotextile, pour limiter la pousse de la végétation...

Cerisier

Le conseil municipal accepte le devis de M. Yoann FORESTIER pour l'abattage et la découpe du cerisier situé sur le terrain de la future mairie, d'un montant de 150 €.

Photocopieur

La CABS a installé un photocopieur à l'école ; celui de la mairie, qui était utilisé en commun et dont le coût était payé au prorata des besoins de chacune des parties, voit ainsi son contrat s'achever en fin d'année. Mme le Maire explique que la commune ne peut supporter seule la charge d'une telle machine ; il serait judicieux de chercher à diminuer le coût de location du futur copieur, en réduisant par exemple la taille de la machine, et en limitant les copies couleur, essentiellement issues de l'édition du Bidayen. Deux prestataires ont été contactés et leurs offres sont attendues. Des imprimeurs seront également interrogés sur le coût d'impression du journal communal, deux fois par an.

Colis de fin d'année

Mme Eliane HOUARD fait le point sur le colis des aînés qui sera distribué ce samedi 21 décembre. 8 colis « hôpital » seront également confectionnés. Le colis des employés leur sera remis vendredi 20, à 18h.

Demande d'éclairage supplémentaire

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la demande des Doigts de Fées : serait-il possible de faire installer un éclairage dans la cour de l'école, au niveau du bâtiment proche du petit portail, qui s'allumerait lorsque les dames se rendent dans la salle BCD ? Le conseil municipal est d'accord pour que les employés mettent en place un petit projecteur led avec détecteur de présence.

VIII- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Eliane HOUARD fait part au conseil du mécontentement de M. Arnaud DEHEZ quant à la proximité de l'antenne radiotéléphonique avec les maisons riveraines, et sa taille très imposante. Mme le Maire le regrette, M. DEHEZ l'ayant contactée avant la construction, suite à l'affichage des travaux. Elle rappelle à ce sujet que les terrains proposés par la commune (rue de la Tuffière, au dépôt rue de Bas) n'avaient pas donné satisfaction à Orange, pour des raisons techniques.

Mme Eliane HOUARD signale que suite aux fortes et fréquentes pluies, l'eau s'écoule très mal sur la chaussée rue de Drancourt. M. Armel BOUCHARD explique qu'il est prévu avec Veolia qu'un engin cure la chaussée prochainement.

A ce sujet, Mme Bénédicte FOUQUEMBERG rapporte la remarque de M. Gilbert DELANNOY signalant qu'un tuyau d'évacuation des eaux dont le clapet doit s'ouvrir sous la pression ne fonctionne plus correctement. M. BOUCHARD ira voir sur place.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG trouve dommage que les conseillers municipaux n'aient pas été invités à réfléchir sur l'organisation de l'hommage à Jean-René LELONG, lors de l'inauguration de la rue du lotissement. La date du 11 novembre n'était de plus pas judicieuse, les maires des communes environnantes étant retenus ce jour-là par leurs obligations respectives. Mme Eliane HOUARD regrette que la question n'ait pas été étudiée en commission des fêtes. Mme Catherine CAUDRON trouve également que la plaque n'aurait pas dû être découverte avant l'inauguration, ceci reflétant un manque de respect. Mme le Maire est consciente de cette erreur et présente ses excuses à la famille. Elle rappelle que les conseillers municipaux sont toujours force de proposition et que l'adjoint chargé des fêtes et cérémonies est délégué pour organiser ce genre de manifestations avec le Maire.